

Comme les libre-échangistes radicaux et les anti-étatistes radicaux, Courcelle-Seneuil fit face, dans ce domaine, à des contradicteurs, et ce jusque dans la famille élargie du libéralisme. Pour Louis Wolowski, l'État ne peut demeurer étranger à l'émission des billets de banque, « car il ne s'agit point ici d'une industrie proprement dite, mais d'un élément de l'ordre ». (*Journal des économistes*, févr. 1864, p. 162.) Pellegrino Rossi insistait quant à lui sur l'instabilité et les dangers économiques d'une concurrence libre, lui qui pourtant vantait ses mérites dans la généralité et la théorie ; mais ici il s'arrêtait, inquiet, soutenant que la libre concurrence en matière de banque est un danger que ne peuvent tolérer les lois d'un peuple civilisé. (*Mélanges d'économie politique*, t. I, 1857, p. 355)

Quels que soient les doutes que conservaient encore à l'époque certains économistes apparentés au libéralisme, il y eut, à l'autre bout du globe, un gouvernement, celui du Chili, assez audacieux pour mettre en pratique le système de la banque libre. Une loi du 23 juillet 1860, directement inspirée par les travaux de Courcelle-Seneuil, qui professait à l'université de Santiago depuis 1852, instaura dans le pays une complète liberté bancaire. L'article premier de cette loi curieuse, que je traduis depuis le *Boletín de las Leyes*, était rédigé comme suit : « Les personnes capables de mener des opérations commerciales pourront établir et diriger librement des banques d'émission sur le territoire de la République, conformément aux dispositions énoncées dans la présente loi. » (*Las personas hábiles para ejercer operaciones de comercio podrán establecer i dirigir libremente bancos de emisión en el territorio de la República bajo las condiciones enunciadas en la presente lei. — Boletín de las Leyes i Decretos del Gobierno*, Lib. XXVIII, Núm. 6. Bancos.) Cette expérience de la liberté bancaire, qui venait après celles, plus anciennes, en Écosse (1716-1845), en Suisse (1826-1850), ou aux États-Unis (1837-1866), aboutit à des résultats dignes de réflexion. À la suite de l'instauration de cette loi de liberté, le degré de concentration du secteur bancaire chilien connut une baisse sensible ; le nombre de faillites d'établissements bancaires, rapporté aux encours, fut extrêmement faible ; le niveau des taux d'intérêt baissa ; la rentabilité des établissements bancaires s'étiola également, suite très attendue du point précédent, et de la plus forte concurrence ; enfin le Chili connut alors une période de croissance continue à un rythme stable. À partir du milieu des années 1870, cependant, la guerre contre l'Espagne poussa le gouvernement chilien à intervenir sur le marché bancaire en suspendant la convertibilité des billets et en se liant à plusieurs établissements pour financer ses déficits importants. Dès 1874, l'expérience de la liberté des banques appartenait déjà au passé — mais auquel, à celui qu'on oublie, ou à celui qu'on médite et dont on fait usage à des fins d'amélioration ?

**BASTIAT, FRÉDÉRIC (1801-1850).** *Malgré une carrière trop courte, F. Bastiat représente l'apogée du libéralisme français. Homme solitaire, épris de justice, il a offert une défense rigoureuse et ferme des principes de paix et de liberté.*

La vie et l'œuvre de Frédéric Bastiat, figure cardinale dans le mouvement libéral français, ont été l'objet de fréquentes études, qu'il ne peut être question ici que d'élargir et de corriger, lorsque besoin en est, sur la base des nouveaux manuscrits de l'auteur, que l'Institut Coppet a pu obtenir.

Le milieu duquel Bastiat s'est extrait, et qui a exercé une influence durable sur son parcours et sa pensée, était l'extrême ruralité du sud-ouest de la France. Sans doute, il disposait d'une culture authentiquement française, et il s'était nourri à l'école des Molière et des La Fontaine ; mais son ancrage régional était aussi très profond. À l'âge de dix-huit ans, il ne connaissait rien de Paris, mais avait visité l'Espagne, pour son premier voyage en dehors des frontières nationales ; il possédait à fond la langue castillane, et s'était même mis à étudier le vieil idiome des Basques, l'escualdan. La vie reculée qu'il mena dans les Landes pendant plus de quarante ans, comme juge de paix ou entrepreneur de travaux agricoles, était propice à la méditation, et il s'y abandonnait. Sa ville natale, Mugron, était, racontait-il, la monotonie réalisée, et dans l'agitation parisienne il trouverait souvent l'occasion de regretter « ce séjour de calme, cette parfaite indépendance, cette libre disposition de tout mon temps, ces heures si semblables l'une à l'autre qu'on ne les distingue pas. » (Lettre à Mme Cheuvreux, 18 septembre 1849.) Orphelin de père et de mère, élevé par sa tante, F. Bastiat vécut en solitaire dès sa première jeunesse. Il paraissait toutefois se complaire dans cet isolement du monde, si propre à la méditation. Son temps libre se passait en rêveries, en travaux ou en lectures, avec intermèdes de violoncelle. La quiétude de ce petit monde n'était pas aisément troublée ; mais Bastiat ayant découvert les idées du *Censeur*, de Charles Comte et Charles Dunoyer, puis l'agitation anglaise pour la réforme des lois-céréales (*corn-laws*), il en conçut des ambitions toutes nouvelles.

Pour développer les idées du libre-échange et briser la conspiration du silence qui régnait à Paris autour de l'Anti-corn law league, il envoya un article au *Journal des Économistes*, la célèbre revue des économistes libéraux. L'auteur, racontera plus tard Gustave de Molinari, était inconnu, tout au plus savait-on qu'il était « un juge de paix d'une petite ville perdue au fond des Landes ». Aussi, « après avoir séjourné longtemps dans les cartons, l'article du juge de paix inconnu fut publié un jour où l'on manquait de copie. » (O. C., t. VIII, p. 15) Frédéric Bastiat entraîna en relation avec un milieu constitué, qui le reconnaîtrait bientôt pour un maître, mais qui d'abord faisait preuve de retenue et de scepticisme. En se présentant la pre-

mière fois à Paris, soit nonchalance, soit maladresse, il ne donnait pas d'ailleurs une image flatteuse de lui-même. Son accent, reconnaissait-il, était « détestable », et ses manières tranchaient fort avec celles de la société dans laquelle il pénétrait. Après le succès de ses premiers travaux économiques, il était venu remercier les journalistes parisiens qui s'étaient associés à son entreprise. Au *Courrier Français*, Gustave de Molinari se rappelle parfaitement la scène. Un jour, le garçon de bureau annonça la visite d'un « monsieur qui avait l'air de venir de la province » : c'était Frédéric Bastiat, le promoteur du libre-échange anglais. « Il n'avait pas eu le temps encore de prendre un tailleur et un chapelier parisiens », raconte Molinari. « Avec ses longs cheveux et son petit chapeau, son ample redingote et son parapluie de famille, on l'aurait pris volontiers pour un bon paysan en train de visiter les merveilles de la capitale. » (Idem, p. 614) « Je me souviens de l'impression qu'il produisit comme si c'était d'hier », rapporte aussi Louis Reybaud, du *Journal des Économistes*. « Impossible de voir un échantillon plus caractérisé de l'érudit de province, simplicité de manières, simplicité de costume. » (Revue des deux mondes, 1<sup>er</sup> septembre 1858, p. 146) À son introduction chez Horace Say, rue Boursault, l'étonnement n'est pas moindre, et une alliée de la famille, Mme Cheuvreux, emprunte des mots tous pareils pour qualifier sa première rencontre avec Bastiat. « Sa tournure se détachait si pittoresquement parmi celles qui l'entouraient », raconte-t-elle, « que l'œil, tout distrait qu'il fût, ne pouvait s'empêcher de se fixer un instant sur lui. La coupe de ses vêtements, due aux ciseaux d'un artiste de Mugron, s'éloignait absolument des formes ordinaires. Des couleurs tranchées mal assorties, étaient mises à côté l'une de l'autre, sans souci de ce genre d'harmonie. Sur des mains gantées de filoselle noire, se jouaient de longues manchettes blanches ; un col de chemise aux pointes menaçantes, enfermait la moitié de son visage, un petit chapeau, de grands cheveux ; tout cet ensemble eût paru burlesque si la physionomie malicieuse du nouveau venu, son regard lumineux et le charme de sa parole n'avaient fait vite oublier le reste. Assise à table en face de ce campagnard, je constatai que non seulement Bastiat était un des grands-prêtres du temple, mais un initiateur passionné. Quel feu, quelle verve, quelle conviction, quelle originalité, quel bon sens vainqueur et spirituel ; et à travers cette abondance d'idées nettes, de ces piquantes et neuves démonstrations, le cœur se sentait, le véritable ami des hommes se révélait. » (Lettres d'un habitant des Landes, 1878, p. 3-4)

La pensée de ce campagnard, en effet, était un humanisme, un libéralisme complet, fondé sur la justice, qu'il défendait avec rigueur, et qu'il savait rendre attrayant. « C'est un des souvenirs les plus charmants de ma jeunesse que celui de mes entretiens avec Bastiat », racontera plus tard Léon Say, qui à cette

époque n'a pas vingt ans. (Séance de l'Assemblée nationale, 27 juin 1892.) Cet homme qui surprenait par son allure, défendait les principes de l'État minimal, de la liberté, de la propriété, avec chaleur, comme poussé par des motifs supérieurs de dévouement. « Je ne puis me faire moine », disait Bastiat devant le spectacle de sœurs grises venant au secours de la misère humaine, car en effet sa foi n'était pas très solide. « Mais je me dévouerai à la science et je ferai passer tout mon cœur dans ma tête. Vraiment je sens quelquefois que moi aussi, je pourrai remplir un apostolat ». (Lettre à Mme Cheuvreux, juin 1849, fragment inédit ; Bibl. de l'Institut, Ms 4448, n° 19.)

La fermeté, la rigueur et même l'audace n'étaient plus à la mode au sein du libéralisme français, mais Frédéric Bastiat ressuscitait la force ancienne de Turgot, des physiocrates, qui ne craignaient pas de défendre des principes arrêtés, quitte à être appelés des extrémistes par les modérés et les timides. « Nous ne pouvons pas être modérés », affirmait aussi Bastiat. « Nous sommes convaincus que deux et deux font quatre, et nous le soutiendrons opiniâtrement, sauf à le faire avec toute la courtoisie que vous pouvez désirer. Il y en a qui professent que deux et deux font tantôt trois, tantôt cinq, et là-dessus ils se vantent de n'avoir pas de principes absous ; ils se donnent pour des hommes sérieux, modérés, prudents, pratiques ; ils nous accusent d'intolérance. » (Œuvres complètes, t. VII, p. 54) La liberté, toute la liberté, comme solution aux maux de l'humanité, était son principe, et il n'en changerait pas. Devant le peu de succès de sa parole, il pouvait se demander s'il n'était pas « un maniaque en proie à une idée fixe » (Idem, t. I, p. 479), mais dans tout ce qu'il entreprenait, il maintenait l'authenticité d'un libéralisme total. Celui-ci excluait toute idée de guerre de conquête ou de colonisation, et malgré les critiques de beaucoup de ses amis il se positionnait fermement contre la présence française en Algérie. Il a perdu beaucoup d'amitiés et de soutiens par son authenticité. Dans l'agitation du libre-échange aussi, il n'accordait aucune sympathie comme aucun espoir à la modération. Il aurait voulu qu'un petit groupe défendît fermement la liberté des échanges, sur le fondement du droit et de la justice, qui garantit à chacun la liberté d'échanger ce dont il est le légitime propriétaire. « Réclamez, poursuivez, exigez jusqu'au bout la complète réalisation de la liberté des échanges ; n'admettez ni transactions, ni conditions, ni transitions, car où vous arrêteriez-vous ? » (Idem, t. VII, p. 32) Tel était son credo ; et il séduisait autant peut-être qu'il divisait. Toute sa doctrine tenait en une formule : « Paix au dehors, justice au dedans », et il n'en démordait pas. (Idem, t. I, p. 391) Il était convaincu que défendre la liberté c'était fondamentalement défendre la justice ; il présentait ces deux notions comme inséparables.

Au besoin, les archives inédites retrouvées par l'Institut Coppet viendraient d'ailleurs renforcer cette

représentation de Bastiat comme un libéral authentique et un homme de principes, au sein d'une tradition française qui s'est écartée de la radicalité et de la fermeté. Dans une nouvelle lettre adressée à Michel Chevalier, par exemple, Bastiat repousse la suggestion qui lui était faite d'obtenir du pouvoir une chaire d'économie politique. Une telle démarche est inenvisageable pour lui, car elle contrevient à ses opinions les plus profondes. « Je ne sais pas sortir de cette difficulté : Je suis pour la liberté d'enseignement et la non-intervention de l'État en ces matières. Partant ce n'est pas à moi à demander la création de chaires. » (Lettre à Michel Chevalier, 11 juillet 1849 ; Archives du château de Cazilhac dans l'Hérault) Au temps des carrières bourgeoises et des alliances, ce vieux célibataire qui défendait un libéralisme sans compromission étonnait à plus d'un titre. Au-delà des divergences de sensibilités, les grands noms du libéralisme du temps s'alliaient à lui, mais en se demandant de quelle étoffe il était fait.

Il y a, dans l'œuvre libérale de Frédéric Bastiat, différentes composantes qui ont connu des destins divers, quoiqu'elles soient par ailleurs assez bien liées entre elles. Les unes comme les autres courent au surplus le risque d'être mal interprétées.

Voyez les fameux sophismes. Habitué aux débats rhétoriques et à la passion des causes mal assises, Bastiat s'élève, en recourant à ce concept, à la hauteur de l'homme sage. Il n'accuse pas ses adversaires de mensonge ou de dissimulation, mais de faiblesse dans le raisonnement ; car les sophismes économiques sont professés par ceux qui se complaisent dans des réflexions incomplètes. « Ils ont le tort de ne montrer qu'une chose là où il y en a deux ; et la médaille par un seul côté. » (*Œuvres complètes*, t. II, p. 281) C'est, de manière positive, ce qu'il enseigne dans la brochure intitulée *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*. Les protectionnistes et les socialistes, grands adeptes des sophismes, pèchent d'une manière toute pareille, dit Bastiat, en confondant le moyen et le but. Ils préparent le règne paisible des hommes politiques, autoritaires par destination, qui ne peuvent entreprendre sur les libertés publiques et les deniers des citoyens qu'après le succès préalable d'arguments incomplets qui tâchent de convaincre la masse qu'on viole sa liberté pour son bien, et qu'on la vole pour son avantage. (Idem, t. IV, p.125)

On se trompe toutefois lorsque, devant la présentation humoristique et caustique des sophismes protectionnistes et socialistes par Bastiat, on croit à l'exagération de sa part. Sûrement, pense-t-on, l'auteur de la *Pétition des fabricants de chandelles* se battait contre des moulins. Il n'en était pourtant pas ainsi. Sur ce terrain même, les protectionnistes engageaient sérieusement avec lui la controverse. Dans sa réponse aux critiques de Frédéric Bastiat, Auguste de Saint-Chamans, ancien député, auteur d'un *Traité d'éco-*

nomie publique dans le sens protectionniste, n'en veut pas à l'auteur des *Sophismes* d'avoir adopté le style burlesque, car il prend très au sérieux son argumentation. « M. Bastiat prend la peine », écrit-il, « de rédiger une pétition des fabricants de chandelles, bougies, lampes, qui se plaignent de la lumière du soleil et demandent une loi pour qu'on ordonne de fermer tout le jour les fenêtres et les volets. Il aurait pu étendre plus loin ce jeu d'esprit et rédiger aussi une pétition pour les Africains, qui se plaindraient de la chaleur du soleil et demanderaient à Dieu de la supprimer en faveur des marchands de combustibles. Sans doute, il ne serait pas plus agréable que facile de soumettre au régime des douanes et aux prohibitions la lumière et la chaleur naturelles ; mais il n'en est pas moins certain (en considérant rigoureusement ce sujet sous le seul point de vue qui nous occupe, la richesse), que si cela était possible, il y aurait, dans le pays, une source de richesse de plus. La richesse ne peut être créée que par les besoins. Le besoin d'être éclairé et chauffé, pour les peuples qui ne trouvent pas ces avantages dans leur situation sur la sphère, ajoute une branche de plus à la richesse nationale. La puissance divine a jugé à propos de fermer les fenêtres et les volets pour les nations voisines des pôles durant la moitié de l'année. Si elle nous avait placés dans la même position, n'y aurait-il pas un surcroît de richesse dans la production multipliée de la chandelle, de la cire, des huiles, des gaz, des flambeaux, des lampes, des candelabres ? La somme des revenus s'augmenterait de tous les revenus et bénéfices créés aux divers producteurs. Il en est de la chaleur comme de la lumière. Si notre soleil avait toute l'année les qualités du soleil d'Afrique, quelle diminution dans la richesse nationale ! Savez-vous ce que la bûche que vous brûlez l'hiver, à Paris, dans votre cheminée, a distribué de revenus avant de vous arriver ? Elle est entrée dans les revenus : du propriétaire qui a vendu sa coupe, du marchand de bois qui l'a fait exploiter et l'a vendue en détail, de la femme dont la serpe coupe les épines et le menu bois pour dégager les arbres ; du bûcheron qui coupe les arbres avec sa hache ; du marchand qui a vendu la hache et du maréchal qui la retrempe ; du voiturier qui conduit le bois au port et de l'aubergiste où il s'arrête ; le transport du bois par eau donne encore des revenus au propriétaire du bateau et aux bateliers ; ensuite au maître du chantier et aux ouvriers qui le rangent ; il y a encore une part de revenu pour les hommes chargés du transport dans Paris, pour les portefaix qui le scient et le montent. Calculez cette série de revenus, songez que ces revenus dépensés iront en créer d'autres ; ajoutez les revenus de ceux qui exploitent la houille et la font arriver dans les mains du consommateur ; ajoutez encore la tourbe et reconnaissiez que si la chaleur nous était donnée toute l'année par la nature, comme entre les tropiques, tous ces revenus retranchés diminueraient fortement

la richesse du pays. » (*Traité d'économie publique*, 1852, t. II, p. 69-70) L'historiette fameuse de la vitre cassée donnait encore à cet auteur protectionniste l'occasion d'une réplique conçue comme très sérieuse, et dictée par les principes mêmes qu'il défendait. Frédéric Bastiat avait soutenu dans un morceau de style léger, cette proposition en apparence banale, qu'il ne faut pas casser des vitres pour donner du travail aux vitriers. Mais son contradicteur protectionniste, adepte du soutien au « travail national », ne s'admettait pas vaincu. « Une destruction accidentelle », disait-il, « même d'objets qui ne sont pas surabondants, peut servir au lieu de nuire à la richesse publique. C'est pour les possesseurs de l'objet détruit une obligation de remplacer, c'est un nouveau besoin créé. Il y a souvent un sens profond dans les dictions populaires ; le bruit d'un verre ou d'une vitre cassée fait dire au peuple : 'Voilà une bonne affaire pour le vitrier'. Qu'une grêle brise beaucoup de carreaux et d'ardoises dans un canton, cela occasionne de l'emploi pour les ouvriers, un mouvement d'affaires et d'argent ; quelques-uns y perdent, mais d'autres y gagnent et la richesse publique n'y perd pas. » (Idem, p. 301)

L'autre ouvrage majeur de Frédéric Bastiat, dont on fait trop peu de cas, et en même temps qu'on présente comme la synthèse et la continuation d'une pensée commune des libéraux français, les *Harmonies économiques* (1850), rencontra en réalité la médisance de ce petit milieu et des accusations d'hérésies. Quoi qu'achevé dans la précipitation, ce livre était l'aboutissement d'un grand travail théorique de l'auteur, et il le considérait, dit G. de Molinari, son ami, comme « son œuvre de prédilection ». (O. C., t. VIII, p. 621) Bastiat tâchait de montrer que les intérêts sont harmoniques, et non antagonistes, et il est vrai que cette idée est au cœur de la pensée libérale depuis les premiers fondateurs du courant. Mais les arguments que Bastiat employait étaient désavoués par les autorités de l'économie politique du temps. Dans sa correspondance privée avec eux, il leur disait, avec prudence, que ce livre ne pouvait plaire qu'à « trois ou quatre amis curieux d'aller au fond de certaines questions », mais sans doute espérait-il un rejet moins complet. (Lettre à Michel Chevalier, 11 juillet 1849 ; Archives du château de Cazilhac dans l'Hérault.) Aujourd'hui ce livre mérite d'être réexaminé pour en approfondir les intuitions et pour en étayer un peu plus les fondements, car Bastiat avait vu juste : la thèse de l'harmonie est au cœur du projet libéral, et qui la prouve bien rend un service incommensurable.

Quoi qu'il en soit, c'est par son œuvre écrite, où sa prose légère se développe à l'aise, que Frédéric Bastiat a eu surtout de l'influence, et c'est grâce à elle, plutôt qu'à ses combats politiques, qu'il mérite d'être appelé un maître. Précipité chef d'orchestre du mouvement libre-échangiste qu'il venait de réveiller de sa torpeur, il n'en avait pas les goûts ni les compétences. Quand il

fut nommé secrétaire-général de l'association parisienne pour la liberté du commerce, il eut la direction réelle des opérations. « Malheureusement », note G. de Molinari, « le spirituel auteur des *Sophismes* n'était pas un homme d'action, et il n'entendait pas grand'chose à la marche compliquée d'une administration. Habitué à la méditation intérieure, il s'effrayait des moindres détails d'une affaire, si simple qu'elle fût, et il reculait devant des difficultés dont un comptable à 1 200 fr. serait venu à bout en un quart d'heure. » (O. C., t. VIII, p. 18) De même, quand il avait fallu lancer un journal d'opposition libérale, au milieu du marasme de la révolution de février 1848, Bastiat avait manqué de souplesse et de détermination, jugeaient ses proches. « C'était le 25 février », raconte le même. « Deux de ses amis [H. Castille et G. de Molinari lui-même] viennent lui demander sa collaboration pour cette feuille, qui devait s'intituler *la République française*. Bastiat la leur accorde avec empressement, car toutes les tribunes lui semblaient bonnes pour faire arriver la vérité aux oreilles du peuple ; mais voilà qu'au moment où le premier numéro allait paraître, avec un article de lui, un scrupule lui vient : 'Nous ne savons pas, dit-il, si la vieille législation de la presse est abrogée. En fait, elle l'est sans doute ; mais cela ne saurait nous suffire. Donnons l'exemple du respect de la légalité, en allant demander à l'un des membres du nouveau gouvernement l'autorisation de publier notre feuille.' Et il entraîne aussitôt ses deux amis à l'Hôtel-de-Ville, où se précipitait la foule des vainqueurs pressés de recueillir le fruit de la victoire. Ceux qui le virent se jeter bravement au plus épais de cette foule orageuse et faire des efforts incroyables pour arriver jusqu'au saint des saints où se tenaient les nouveaux distributeurs de places, ceux-là durent penser qu'il allait solliciter quelque emploi important ; car il fallait avoir envie d'une ambassade ou tout au moins d'un commissariat général pour oser se risquer, ce jour-là, au milieu de l'immense saturnale révolutionnaire. Cependant Bastiat n'allait pas demander la faveur de vivre aux dépens de ses concitoyens ; il allait simplement réclamer l'autorisation de les éclairer. Malgré des efforts surhumains, Bastiat ne put parvenir à percer complètement le mur épais des solliciteurs, et *la République Française* parut sans autorisation. » (O. C., t. VIII, p. 616.)

À l'Assemblée nationale, l'auteur des *Sophismes économiques* ne comprenait rien aux combinaisons politiques. Il ne prit pas de couleur politique, et vota tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche ; son libéralisme authentique était sa seule boussole. Il y a passé près de trois ans en dehors de toute stratégie parlementaire, auquel il ne songeait tout simplement pas. « Il ouvrait de grands yeux lorsqu'on lui en dévoilait les finesse », raconte le même auteur qui nous sert ici de guide. (Œuvres complètes de Gustave de Molinari, t. VIII, p. 21) À cause de sa voix faible et voilée, et d'une

difficulté à tenir ses pensées toujours avec lui au moment où il s'exprimait en public, Bastiat se savait incapable de peser sur les délibérations d'une grande assemblée. Son bilan à la Chambre fut maigre, peut-être même décevant ; ses meilleures actions de député furent des brochures : *Spoliation et Loi* (mai 1850), *Baccalauréat et Socialisme* (mars 1850), et plusieurs autres ; mais quel député a jamais composé des brochures comme Frédéric Bastiat ?

De l'entrée dans le monde parisien en 1845, à l'intensification de sa maladie en 1850, la carrière publique de Frédéric Bastiat n'aura duré en tout qu'une demi décennie. En si peu de temps, il a transmis à la postérité un ensemble de textes qui sont la quintessence du libéralisme. Avec Turgot, qui lui ressemble à certains d'égards, Bastiat est de tous les auteurs de la tradition libérale française celui qui avait le plus de facilité et dont les convictions étaient les plus solides. Aujourd'hui, il est peu de sujets sur lesquels son avis autorisé, lorsqu'il nous est connu, ne puisse servir de guide aux défenseurs de la liberté.

En avril 1850, atteint de ce qui s'apparente à un cancer du larynx, Frédéric Bastiat se disait incapable de travail intellectuel suivi et il affirmait que sa carrière d'économiste libéral était terminée. Sa correspondance inédite nous le représente tombant dans l'abattement, « ne parlant à personne, vivant en dehors de toutes relation, ne pouvant même écrire ni guère penser ». (Lettre à Mme Cheuvreux, 18 septembre 1850, fragment inédit ; Bibl. de l'Institut, Ms 4448, n° 19.) Il est parti pour l'Italie avec l'espoir de retrouver ne serait-ce qu'une partie de ses capacités de travail, mais il est mort à Rome moins de trois mois plus tard.

Au sein de la tradition libérale française, Frédéric Bastiat occupe une place à part. Il est l'artiste de cette bande, celui qui amuse en instruisant. Son succès, il l'a dû tout d'abord à la fermeté de ses principes, qui ont fait l'émerveillement et servi d'exemple à plusieurs générations, à l'image du brave Ernest Martineau, pour qui la lecture de Bastiat fut une véritable révélation, et qui a préparé une vocation digne d'éloges. Quelques images, qui étaient tout autant des traits d'esprits que des principes d'analyse économique, firent aussi florès. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on ne compte plus les auteurs qui rappellent la leçon du maître Bastiat, appelant à mettre toujours ce qu'on ne voit pas en face de ce qu'on voit. Car c'est le sophisme le plus prolifique de l'interventionnisme, celui peut-être auquel le bon public donne le plus de prise. Avec les progrès du socialisme et du protectionnisme, il trouvait alors de nouveaux débouchés.

**BAUDEAU, NICOLAS (1730-1792).** *Physiocrate, fondateur des Éphémérides du Citoyen.*

Dès après la rencontre et l'union de François Quesnay et du marquis de Mirabeau, en 1757, la principale ambition de l'école physiocratique fut de

réunir des talents pour les faire œuvrer à une cause commune, d'après un programme politique et économique qu'on détaillera davantage à l'article *Physiocrates-Physiocratie*. Sous la direction plus ou moins affirmée de Quesnay, et avec les conseils des adeptes les plus savants, chacun contribua ainsi à la promotion d'une doctrine que l'histoire enregistrerait bientôt comme unifiée.

Toutefois, à considérer les choses attentivement, l'œuvre physiocratique fut toujours plurielle, comme les hommes. Car le ralliement et la collaboration de ces auteurs, venus d'horizons très différents, n'effaçaient pas les différences de tempéraments, de milieu, et même d'opinion. Aussi, examiner chacun des physiocrates dans leur individualité est la seule manière de qualifier ce groupe de manière précise et de bien comprendre l'héritage qu'ensemble ils ont laissé.

François Quesnay était entré dans cette science nouvelle de l'économie politique en médecin, Dupont (de Nemours) en poète et en militaire ; Abeille et Le Trosne avaient déjà parcouru un certain chemin dans la carrière d'hommes de lois ; Mirabeau était un aristocrate, qui lisait et écrivait par délasement et pour occuper sa tête brûlante ; Roubaud, un homme de basse condition, avide de s'élever par le travail.

L'auteur que l'on étudiera ici eut à s'extraire d'un milieu tout autre, que son titre d'abbé Baudeau, qu'il conserve devant l'histoire, nous fait assez conjecturer. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer, dès le deuxième article de ce Dictionnaire, que la formation ecclésiastique, acquise à peu de frais, préparait alors à des fonctions diverses, et qu'elle reposait sur un ensemble de savoirs très vaste, qu'on peine aujourd'hui à bien se représenter. À l'abbaye de Chancelade, où Nicolas Baudeau est entré très jeune, et où il a passé la plus grande partie de sa carrière, on ne se bornait pas à la théologie : après le service divin, les chanoines se dirigeaient vers la bibliothèque, riche de milliers de volumes sur l'histoire et les sciences ; ou alors ces hommes illustres en piété et doctrine s'adonnaient à l'agriculture, dans le champ attenant. De même, quoiqu'ils vécussent dans le recueillement, ils se mêlaient fréquemment à la société.

De ce milieu devait naître quantité de zélés réformateurs, qui promenaient sur le monde leur esprit humaniste. Ils avaient, de commun avec les théoriciens, des connaissances solides, une tête rai-sonneuse ; mais la pratique du monde, la curiosité, l'esprit de l'honnête homme, peuvent être appelés leur spécificité. En Dordogne, Baudeau ne s'est pas contenté de prier Dieu et d'invoquer l'intervention de sa grâce pour guérir le monde. Après s'être plongé dans l'histoire des hommes et avoir interrogé des paysans, des administrateurs et des commis, il s'est avancé avec un même humanisme, une même soif de connaître, vers la société, non pour convertir, mais pour découvrir les abus, les démasquer, et conduire